

SÉANCE extraordinaire

Le 12 décembre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Chandler tenue le 12 décembre 2018, à 12 h 20, en la salle du conseil située au 35, rue Commerciale Ouest.

SONT PRÉSENTS : Madame Louise Langlois, madame la conseillère Meggie Ritchie et messieurs les conseillers Bruno-Pierre Godbout, Denis Pelchat, Richard Duguay, Donald Vachon et Gaétan Daraïche

EST ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE - VÉRIFICATION DU QUORUM

181212.400 DEMANDE DE RENCONTRE – DIRECTEUR DE LA SURETÉ DU QUÉBEC DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé de monsieur le conseiller Donald Vachon et unanimement résolu que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à formuler une demande de rencontre avec le directeur de la sureté du Québec de la MRC du Rocher-Percé et ce conseil afin d'éclaircir l'intervention de la SQ survenue à Newport, le 6 décembre dernier, lors de la rencontre annuelle des bénévoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212.401 MANDAT – MORENCY AVOCATS - PERMIS DE RÉUNION

Il est proposé à majorité que ce conseil autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à mandater la firme Morency Avocats, afin de représenter la Ville de Chandler et de faire la lumière suite aux événements survenues, à Newport, le 6 décembre dernier, lors de la rencontre annuelle des bénévoles.

Messieurs les conseillers Denis Pelchat et Richard Duguay votent contre la proposition.

Madame Louise Langlois, maire, suggère d'attendre la rencontre avec la SQ avant de mandater une firme d'avocats ce qui permettrait de clarifier le mandat octroyé à la firme, s'il y a lieu.

ADOPTÉE À MAJORITÉ

181212.402 ACHAT DE DINDES

ANNULÉ.

181212.403 LE ROSEAU COMMUN – PROJET DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ

CONSIDÉRANT que le roseau commun (*Phragmites australis*) est considéré comme l'une des plantes les plus envahissantes d'Amérique du nord.

CONSIDÉRANT qu'en envahissant le territoire, le roseau commun déloge et remplace toutes les autres espèces présentes, ce qui a des conséquences néfastes sur la faune et la flore locale.

CONSIDÉRANT qu'encore peu implanté et ne dominant pas le paysage, le roseau commun est dans la région à un stade crucial où son éradication est encore possible, ce qui n'est déjà plus le cas dans de nombreuses autres régions où la lutte contre le roseau commun ne consiste plus qu'à limiter et freiner sa propagation.

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP Gaspésie se propose d'intervenir pour éradiquer trois colonies identifiées de roseau commun situées dans les villes de Chandler, Bonaventure et Carleton-sur-Mer.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Pelchat appuyé de monsieur le conseiller Gaétan Daraïche et unanimement résolu que ce conseil appui le Comité ZIP dans son intervention pour éradiquer trois colonies identifiées de roseau commun situées dans les villes de Chandler, Bonaventure et Carleton-sur-Mer.

Il est également résolu que ce conseil subventionne le projet pour un montant total de 750 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212.404 ADOPTION DU PROJET DE RÉVISION DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI)

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Rocher-Percé est en vigueur depuis février 2007;

CONSIDÉRANT que l'article 29 de la *Loi sur la sécurité incendie* stipule que le schéma doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été présenté lors de la réunion du comité de sécurité incendie du 24 janvier 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été transmis par la MRC le 18 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé a été soumis aux autorités du ministère de la Sécurité publique (MSP) et semble atteindre les objectifs ciblés par les orientations ministérielles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout appuyé de madame la conseillère Meggie Ritchie et unanimement résolu ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de la ville de Chandler adopte le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie révisé en y incluant le plan de mise en œuvre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212.405 SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – VOLET 1

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Donald Vachon appuyé de monsieur le conseiller Denis Pelchat et unanimement résolu ce qui suit :

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans

le cadre du **Volet 1** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5 400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

Que la municipalité autorise monsieur Roch Giroux, directeur général et greffier, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

181212.406 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller Bruno-Pierre Godbout propose la levée de l'assemblée à 12 h 52.

VILLE DE CHANDLER

Louissette Langlois
Maire

Roch Giroux,
Directeur général et greffier